

*Privilège—M. Jelinek***M. JELINEK—LES PROPOS DU MINISTRE DES POSTES AU SUJET DES OBSERVATIONS D'UN DÉPUTÉ CONCERNANT LES OLYMPIADES DE 1976**

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet des observations que le ministre des Postes (M. Ouellet) a faites le 8 mars; il a tenté de fausser le sens de mes interventions du 1<sup>er</sup> mars, une semaine plus tôt, sur certaines circonstances entourant l'organisation des Jeux de 1976.

Je m'étonne vivement de ce que le ministre, après que le gouvernement eut manifesté son manque d'intérêt et déclaré que les Jeux olympiques de Montréal ne sont pas de son ressort, juge bon de consacrer à cette seule question tout son discours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Si je m'en tiens à cette intervention, il me semble impensable qu'un ministre de la Couronne—et même le ministre des Postes—adopte une attitude aussi fanatique.

● (1410)

Le ministre est tout à fait libre de donner son opinion personnelle quant à la compétence que je manifeste comme porte-parole de mon parti en matière d'olympisme. La proposition qu'il a faite au chef de ce parti quant à mon remplacement recevra toute l'attention qu'elle mérite, j'en suis persuadé. Mais, monsieur l'Orateur, le ministre passe les bornes de la décence et se contredit lui-même carrément lorsqu'il affirme que mon parti et moi sommes anti-québécois et nous opposons à la tenue des Jeux olympiques.

Si le ministre prenait le temps de se renseigner, il constaterait qu'à de nombreuses reprises, à la Chambre comme à l'extérieur, j'ai appuyé, en mon nom et en celui de mon parti, la tenue des Jeux olympiques et le choix de Montréal comme hôte de ces jeux.

**Des voix: Bravo!**

**M. Jelinek:** Le 11 mars, mon ami et collègue, le député de Saint-Hyacinthe, a soulevé à ce propos une question de privilège qui intéressait le parti. Je soulève aujourd'hui la question de privilège pour défendre mes convictions, non seulement en ce qui concerne les Olympiques mais la très importante question de l'unité nationale. Je demande donc que le ministre des Postes retire ses allégations totalement inexacts et sans fondement qui sont une atteinte aux privilèges.

**Des voix: Bravo!**

**M. l'Orateur:** Le député prétend qu'il y a violation de privilège. Je n'en suis pas convaincu. De toute façon, ni son discours ni l'avis qu'il en a donné ne comprend une motion. J'ai aussi des doutes parce que le député s'élève aujourd'hui, le 18 mars, contre une déclaration qui a été faite le 8 mars, soit il y a dix jours. Je ne crois pas que la question de privilège se pose en l'occurrence. Le ministre a manifesté le désir de répondre. Je ne vois pas ce que nous gagnerions à poursuivre la question en ce moment.

Le député dit qu'il répond à une déclaration que le ministre a faite au cours du débat sur le discours du trône. C'était il y a dix jours. Le député voudrait que je prie le ministre de se rétracter. Il sait que la présidence en est incapable, à moins que les paroles prononcées soient clairement antiparlementaires. J'ai entendu des déclarations semblables, peut-être pires et, à mon avis, l'Orateur ne devrait pas être prié d'intervenir chaque fois que pareils

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

propos sont tenus à la Chambre au cours de débats parfois animés. Les députés connaissent la règle bien établie selon laquelle les questions de divergences d'opinions quant aux faits ne justifient pas la question de privilège. Dans les circonstances, il vaudrait mieux ne pas donner suite à l'affaire.

[Français]

J'espère que le ministre sera d'accord avec moi pour reconnaître qu'il n'y a vraiment aucun avantage à poursuivre la discussion sur ce sujet. Je ne veux pas enlever au ministre l'occasion de donner la réplique parce que, de façon générale, on a toujours respecté la règle selon laquelle un député qui est en cause dans une déclaration a l'occasion d'y répondre. Si le ministre insiste, je devrai l'entendre, mais je dois dire que je doute fort qu'il s'agisse vraiment là d'une question de privilège.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AGRICULTURE****LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Norval Horner (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter une question urgente et d'une nécessité pressante. L'annonce faite par le ministre de l'Agriculture, vendredi dernier, de subventionner l'élevage bovin a causé une certaine confusion sur les marchés du bétail. Ils sont même fermés aujourd'hui. Les marchés terminaux sont persuadés que ces subventions les ruineront, les petits conditionneurs devront cesser leurs activités et les grands abattoirs pourront établir leurs prix, sans crainte de la concurrence. Je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Hollands):

Que le gouvernement annule les subventions annoncées vendredi dernier pour les remplacer par une subvention aux aliments de provende pour les animaux destinés à l'abattage.

**M. l'Orateur:** Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre conformément à l'article 43 du Règlement. Y a-t-il unanimité?

**Des voix: D'accord.**

**Des voix: Non.**

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR****LE SOLDE DÉFICITAIRE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement en raison du grand bouleversement intervenu dans le commerce canado-américain de l'automobile dont font état les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada, selon lesquels, d'une position excédentaire, nous sommes passés à une position déficitaire de plus de 350 millions de dollars, soit un revirement de plus de 400 millions de dollars en un an. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire une déclaration à l'appel des motions, dans les 24 heures, pour